

REGLEMENT INTERIEUR – La Charmeillaise 2025

1. MANIFESTATION

« La Charmeillaise » est une randonnée VTT « grand public » organisée le **dimanche 02 novembre 2025** par l'association **Charmeil VTT**. « La Charmeillaise » propose 4 parcours en boucle au départ de Charmeil. Chaque randonnée se déroule sur voies publiques et privées, en une seule étape, à allure libre, sans chronométrage ni classement.

- Rando « familiale » - Distance 15 km - D+ 60 mètres**

L'itinéraire, principalement en bord d'Allier, est sans difficulté majeure, accessible au plus grand nombre.

- Rando « tranquille » - Distance 33 km - D+ 400 mètres**

L'itinéraire est sans difficulté majeure et accessible au plus grand nombre.

- Rando « sportive » - Distance 40 km - D+ 550 mètres**

Le parcours est sportif, réservé aux pilotes entraînés et expérimentés. Une bonne endurance physique et de bonnes capacités de pilotage sur sentiers techniques sont indispensables.

- Rando « très sportive » - Distance 50 km - D+ 700 mètres**

Le parcours est sportif, réservé aux pilotes entraînés et expérimentés. Une bonne endurance physique et de bonnes capacités de pilotage sur sentiers techniques sont indispensables.

2. PARTICIPATION

« La Charmeillaise » est ouverte à toutes et tous, licenciés auprès de la FFC ou non.

Chaque participant reconnaît, lors de son inscription, avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter chacune des clauses dans leur intégralité. **Chaque participant est seul juge de ses capacités physiques. Chacun accepte les risques liés à sa participation notamment les risques de santé, de chute ou de collision ainsi que les risques liés au trafic routier et aux conditions atmosphériques.**

- Les enfants de moins de 14 ans (au jour de l'épreuve) **doivent être accompagnés d'un parent ou d'un adulte durant toute la durée de la rando.** Celui-ci engagera sa responsabilité en cas d'accident ou d'incident.
- Les **mineurs de 14 ans et plus** (au jour de l'épreuve) **participant seuls, doit fournir une autorisation parentale signée.** L'autorisation parentale est à télécharger lors de l'inscription en ligne ou à remplir sur place le jour de la manifestation.

3. INSCRIPTIONS - TARIFS

- Inscription et paiement en ligne :**

L'inscription et le paiement en ligne s'effectuent depuis le site Internet <https://www.helloasso.com/associations/charmeil-vtt/evenements/la-charmeillaise-2025>

Un lien URL vers le site HELLOASSO permet la saisie des informations relatives à l'inscription et le paiement en ligne. La clôture des inscriptions en ligne est fixée au **JEUDI 30 OCTOBRE A 18H00**.

- Inscription sur place :** possible le jour J de 7h30 à 9h45 dans la limite des plaques disponibles et avec un surcout de 2€.

- Droits d'engagement :**

- Rando « familiale » 15 KM : 4€
- Rando « tranquille » 33 KM : 5€
- Rando « sportive » 40 KM : 7€
- Rando « très sportive » 50 KM : 8€
- Majoration inscription sur place : 2€.

- Annulation :**

Nous ne rembourserons pas l'inscription dans le cas où le participant ne peut pas se présenter au départ.

4. HORAIRES DE DEPART - RETRAIT DES PLAQUES

Le retrait des plaques et les départs ont lieu à la salle polyvalente 11 Rue Breynat Saint Verand 03110

Charmeil

Aucun participant ne peut effectuer les parcours sans plaque de cintre. La plaque est fixée de manière visible sur le cintre.

- Rando 50 KM : départ de 8h00 à 9h00
- Rando 45 KM : départ de 8h00 à 9h00
- Rando 30 KM : départ de 8h00 à 10h30
- Rando 15 Km : départ de 8h00 à 10h30

5. EQUIPEMENT

Matériel obligatoire (liste non exhaustive) :

- un VTT en parfait état de marche
- un casque de VTT (port obligatoire)
- des gants de VTT
- une réserve d'eau (gourde, poche à eau)
- un gobelet personnel (attention : aucun gobelet sur les ravitaillements)
- un téléphone portable

6. RAVITAILLEMENTS

Les postes de ravitaillement (solide et liquide) sont répartis le long des parcours.

Dans le cadre de notre démarche écoresponsable, il n'y aura **aucun gobelet plastique jetable sur les ravitaillements. Chaque coureur doit disposer de son propre gobelet.**

7. SECURITE ROUTIERE

Les itinéraires de « La Charmeillaise » empruntent des voies ouvertes à la circulation : routes communales, départementales et chemins communaux ou privés. Chaque participant est garant de sa propre sécurité. Il doit pour cela impérativement se conformer au code de la route ainsi qu'aux éventuels arrêtés municipaux ou départementaux en vigueur sur l'itinéraire emprunté. Il veillera également à maîtriser sa vitesse et sa conduite.

8. ASSISTANCE MEDICALE

- Chaque participant reconnaît être informé de la difficulté des parcours. Il déclare être suffisamment entraîné et jouir d'un état de santé lui permettant de participer à la manifestation en toute sécurité. Chaque participant demeure seul juge et responsable du choix de son parcours et de son engagement. Le certificat d'aptitude délivré par un médecin n'est pas obligatoire. Cependant, le bon sens invite à faire contrôler son état de santé et de ses aptitudes physiques auprès d'un médecin.
- Chaque participant déclare également avoir consulté les conditions météorologiques du jour avant de prendre le départ.
- Un bénévole titulaire du PSC1, doté d'une trousse de premier secours, est posté à chaque ravitaillement.
- En cas d'accident, ou s'il en est témoin, chaque participant contact en priorité les Pompiers 18, le SAMU 15, la gendarmerie 17 et les organisateurs.

9. ASSISTANCE MECANIQUE

Chaque participant assure sa propre assistance mécanique.

10. ABANDON

En cas d'abandon, chaque participant est tenu de prévenir l'organisateur. Il peut pour cela informer les bénévoles des points de ravitaillements ou contacter l'organisateur au numéro de téléphone indiqué sur la plaque de cintre.

11. ENVIRONNEMENT

Nos itinéraires peuvent emprunter à titre exceptionnel des propriétés privées. En dehors du jour de la manifestation le passage dans les propriétés privées est interdit.

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jetez aucun déchet le long des parcours, respectez les animaux qui pâturent et ne sortez pas des itinéraires balisés.

L'organisateur de La Charmeillaise est engagé dans une démarche écoresponsable : aucun gobelet jetable sur les ravitaillements, mise en place du tri sélectif des déchets, utilisation de matériel écoresponsables pour le balisage des parcours.

12. REGLES SANITAIRES

En raison du contexte sanitaire général, le protocole sanitaire sera établi et actualisé conformément aux directives gouvernementales et préfectorales en vigueur à la date de l'évènement. Tous les participants seront tenus, sous peine d'exclusion, de respecter ces impératifs.

13. ASSURANCE / RESPONSABILITE

Les licenciés FFC bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques. En cas d'abandon, la responsabilité de l'organisation est dégagée. La participation à la manifestation se fait sous l'entièvre responsabilité des participants avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

14. DROIT A L'IMAGE

Chaque participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

15. INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite.

Tout participant inscrit à la manifestation « La Charmeillaise » reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement lors de son inscription et en accepte toutes les clauses.



Charmeil VTT

**11 Rue Breynat Saint Verand
03110 Charmeil**